



**Direction générale de  
la mobilité et des routes DGMR**  
Division entretien

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

**POLICE DES ROUTES**  
**Restriction de circulation**

**RC 618-B-P**  
**Prévonloup – Curtilles**

En raison de travaux de marquage entre Prévonloup et Curtilles. Le tronçon de la Route Cantonale N° 618-B-P, compris entre la localité de Prévonloup et l'intersection avec la route de Lucens aux Granges-de-Dompierre (RC 619-IL-S), sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

**Du jeudi 14 août 2025 dès 22h00**  
**Au vendredi 15 août 2025 à 04h00**

Une signalisation de déviation sera mise en place par Prévonloup – Dompierre – Les Granges-de-Dompierre dans les deux sens.

Selon la phase de marquage, l'accès à Lovatens se fera selon les directives de l'entreprise de marquage.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de  
la mobilité et des routes**  
Division – Entretien

**Avis**

- Communes de Curtilles, Dompierre, Lovatens, Prévonloup
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Moudon
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Nord
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



